



PROJET DE CONSULTATIONS AVANCEES DE RHUMATOLOGIE

Le projet de consultations avancées de rhumatologie nécessite :

- Une collaboration entre la MSP et le CHU de Grenoble
- Une organisation adaptée aux besoins d'un territoire
- Un partenariat formalisé dans un accord écrit : la convention
- La mobilisation du personnel du pôle de santé « Santé en Vercors »
- La mise en synergie de compétences plurielles

L'offre vient au patient

Ce projet permet de constituer une équipe pluridisciplinaire.

Il renforce le temps médical et évite le recours injustifié à des structures spécialisées.

Les rhumatologues se déplacent dans la maison de santé de Lans en Vercors et proposent deux créneaux de consultations mensuels. 7 patients peuvent être accueillis par demi-journée.

Les médecins généralistes, voire les masseurs-kinésithérapeutes, du pôle peuvent être présents en fonction de la situation.

Les rendez-vous sont pris par le pôle de santé (coordinatrice ou professionnel de santé le cas échéant).

Une convention a été signée entre le CHU, service de rhumatologie, et le pôle de santé.

Un protocole est écrit, précisant les interventions des professionnels du pôle de santé dans ce programme.

LES AVANTAGES :

- Un rapprochement du lieu de diagnostic
- Des échanges facilités entre praticien, médecin traitant et autres professionnels de santé
- Des délais de rendez-vous réduits
- Une contribution à l'amélioration de l'offre de soins
- L'optimisation de la prise en charge
- Des coûts de prise en charge réduits
- Désengorgement de l'hôpital
- L'optimisation du temps du patient
- Une coordination nécessaire à la coopération : la coordination des soins est nécessaire à la qualité des soins et à la satisfaction de l'utilisateur, elle implique une coopération entre les professionnels, y compris hospitaliers et non hospitaliers, elle permet une maîtrise des dépenses de santé en recentrant les dépenses sur les besoins
- L'hôpital pivot de la structuration sanitaire d'un territoire
- Propose d'orienter le patient dans le parcours de soins coordonnés et informer tout médecin correspondant des délais de prise en charge compatible avec l'état de santé du patient
- Assure les soins de prévention et contribue à la promotion de la santé
- Permet de contribuer à la protocolisation des soins de longue durée en concertation avec les autres intervenants
- Favorise la coordination par la synthèse des informations transmises par les différents intervenants et l'intégration de cette synthèse dans le DMP : Dossier Médical du Patient

PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS :

- Tenir compte des besoins de la population accueillie
- Assurer le suivi du patient par le MG ou le praticien référent
- Une collaboration essentielle entre tous les acteurs : MSP, CHU, professionnels de santé du pôle